



## Editorial

Dans ce numéro d'ArchiDoc News, la DG Victimes de la Guerre souhaite se pencher sur les premières années de la DG, qui à l'époque s'appelait encore Commissariat belge au Rapatriement.

A cette période, le travail des officiers de liaison, qui constituaient le maillon entre le Commissariat et la recherche proprement dite des personnes disparues, a été essentiel. Y sont étroitement liées les cartes dites SHAEF, c'est-à-dire les traces documentaires, laissées dans nos dossiers, du rapatriement de nos compatriotes. De même, la documentation générale a été, dans une mesure importante, rassemblée par ces officiers de liaison. Les fiches de référence de cette documentation sont actuellement en cours d'encodage.

Dans ce numéro, vous en saurez également plus sur la possibilité de visiter nos archives, ainsi que sur la visite que nous avons effectuée au Centre de Documentation Juive contemporaine à Paris. Cette année encore, le Service a pu faire appel à quelques étudiants jobistes. Leur travail est brièvement expliqué.

Bonne lecture.

L'équipe ArchiDoc

## Projet documentaire: la documentation dite « générale » et l'inventorisation informatique de son fichier thématique

### Présentation de la source

#### La documentation dite « générale »

Le service archives et documentation gère un vaste fonds d'archives relatif, d'une part, aux Belges impliqués de près ou de loin dans des événements liés à la guerre et, d'autre part, aux aspects plus généraux de la Seconde Guerre mondiale en Belgique et dans les territoires occupés.

Cette documentation dite « générale » se compose de pièces historiques et administratives rédigées ou ramenées par les officiers de liaison ou de recherche qui furent envoyés, dès la fin de la guerre, en Allemagne et dans les anciens territoires occupés afin de rapatrier nos compatriotes, rechercher les disparus et compiler toute documentation utile à leurs missions de recherches<sup>1</sup>. Ces archives concernent notamment les camps, les prisons belges et étrangères, les procès, la mise au travail obligatoire, les administrations allemandes, ...

On distingue deux catégories de documents : d'une part, les pièces d'archives originales (ou leur reproduction) datant de la période de guerre (comme des registres d'internement, des listes de transport, des ordonnances allemandes,...) et, d'autre part, les rapports d'activités et d'enquêtes rédigés après la guerre par les membres d'une mission ou les officiers de liaison et de recherche.

A chaque pièce de la documentation « générale », répertoriée minutieusement, a été attribué un numéro de rapport et un numéro de transmis. Le numéro de rapport se réfère au « rapporteur » c'est-à-dire à l'officier de liaison ou de recherche qui a entré le document

et le numéro de transmis correspond au numéro d'ordre du document (ex : R.497/Tr.208.337 – document entré par le rapporteur n°497, Hubert Dumonceau de Bergendal, et classé au numéro 208.337 de ce rapport).

L'accès aux archives est assuré par deux fichiers manuels très détaillés, l'un géographique et l'autre thématique.

Un inventaire détaillé établi en 1997 par Monsieur Patrick Nefors<sup>2</sup> donne un aperçu de la richesse de ce fonds documentaire.

#### Musnet : base de données documentaire



Photo SVG-DOS

Afin d'encourager la recherche documentaire et d'offrir un accès plus pratique, plus complet et plus aisé aux archives, que ce soit pour un usage interne ou pour les visiteurs, la DG Victimes de la Guerre a acquis, en 2004, un logiciel de gestion de collections auprès de la firme Infogénia. La base de données documentaire, intitulée Musnet,

se compose, ainsi qu'évoqué dans le précédent numéro, de cinq bases de données distinctes pouvant être reliées entre elles :

- les dossiers personnels SDR
- le fichier « matières »
- les livres et les publications
- les revues
- le thésaurus

<sup>1</sup> Voir aussi l'article relatif aux officiers de liaison et de recherche dans les anciens territoires occupés.

<sup>2</sup> NEFORS, P., *Inventaris van het Archief van de Bestuursafdeling voor Oorlogsslachtoffers van het Ministerie van Volksgezondheid en Leefmilieu. Inventaire des archives du Service des Victimes de la Guerre du Ministère des Affaires sociales, de la Santé publique et de l'Environnement, Bruxelles, 1997.*

(Suite)

## Le projet de base de données

Un projet d'informatisation, d'uniformisation et de contrôle du fichier thématique, communément appelé fichier « matières », a débuté fin 2003. Après avoir fixé les objectifs, les moyens nécessaires et la façon de procéder pour un tel projet, une base de données spécifique a pu voir le jour et permet actuellement l'encodage systématique des données du fichier thématique.

## L'encodage des données

Le fichier « matières » compte plus de 26.000 fiches papier thématiques classées alphabétiquement et portant une ou plusieurs références renvoyant vers la documentation générale. Tout renseignement se trouvant sur ces fiches doit être encodé que ce soit le thème du document, la cote, le titre, l'auteur, la date de création ou encore une description succincte du contenu. Afin de systématiser l'encodage, un modèle de fiche a été créé et chaque information peut ainsi être encodée dans le champ adhoc<sup>3</sup> conçu à cet effet.

La première étape consiste à encoder les fiches papier sans retour au document physique. Une étape ultérieure consistera à revenir au document afin de contrôler ou compléter les informations encodées, de vérifier la disponibilité effective du document et de le décrire (dégradations, type de papier, langue,...)

## Quelques chiffres

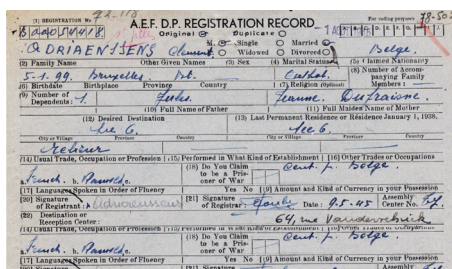
Depuis le lancement du projet fin 2003, plus de 15.000 fiches informatisées ont été créées ce qui représente un total de 18.000 entrées si l'on prend en compte les modifications et ajouts effectués au fil des mois sur les fiches déjà existantes.

<sup>3</sup> Les champs subdivisent la fiche informatique par catégorie d'information comme le thème, le titre, la description, la cote ou encore l'origine du document.

## Activités

### Fonds particulier : Les cartes d'enregistrement SHAEF

Le plus souvent, lorsqu'une personne consulte les dossiers personnels, elle recherche surtout les documents rédigés pendant la guerre. Cette démarche est compréhensible parce qu'il s'agit fréquemment de fiches portant sur la mise au travail, d'un passeport ou de fiches originales provenant des camps de concentration. Les cartes dites SHAEF, présentes dans de nombreux dossiers, attirent bien moins l'attention. Dès lors, il arrive qu'elles soient négligées, ce qui est tout à fait injuste car elles permettent de jeter un regard intéressant sur le rapatriement de ce que l'on appelle les "displaced persons", ainsi que sur les tous derniers jours précédant leur retour chez elles.



Scan d'une carte Shaeff, SVG-D05  
volontaires ainsi que de collaborateurs ou SS en fuite. Tous ont été réunis sous ce vaste dénominateur de "displaced persons". Dispersés d'un bout à l'autre du continent, des millions de personnes étaient

ainsi sur les routes. La progression des armées alliées a rendu leur retour possible. Une administration spécifique s'est avérée nécessaire afin de garder ces mouvements de population sous contrôle.

Le rapatriement proprement dit s'est fait sous le contrôle du SHAEF ("Supreme Headquarters Allied Expeditionary Force", le commandement conjoint des armées alliées) et de l'Armée rouge. L'accord multilatéral de l'UNRRA ("United Nations Relief and Rehabilitation Administration") en a constitué le troisième pilier. En outre, chaque pays avait encore la possibilité de conclure à sa guise des accords complémentaires. Ainsi, la Belgique et les Pays-Bas ont mutuellement convenu d'offrir une aide aux ressortissants de l'autre pays. Les Pays-Bas n'ayant été libérés qu'en 1945, cette convention a pris une importance inattendue.

L'Institut national de statistique (INS) a recensé plus de 275.000 DP belges. A l'origine, la Mission militaire belge se chargeait de leur retour. Le Commissariat belge au Rapatriement n'était donc pas le premier acteur sur le terrain. Ce n'est qu'à partir du printemps 1945 que les choses ont changé. Ces deux services ont été secondés par des initiatives bénévoles, de manière logique la Croix-Rouge et l'ONAC ("Œuvre Nationale des Anciens Combattants, des Déportés et des Prisonniers politiques"). Mais d'autres organisations telles que Solidarité, le service social du Front de l'Indépendance, ou encore Fidélité, son organisation sœur auprès de l'Armée secrète, ont également apporté leur aide. La structure du rapatriement restait toutefois fortement militarisée dans son ensemble. Ce qui était compréhensible, la guerre battant encore toujours son plein. Les uniformes militaires, tout comme le recours rigoureux à l'anglais comme langue véhiculaire, ont néanmoins constitué une source régulière de frustrations.

L'accueil en première ligne avait déjà souvent lieu juste derrière le front. Une "DP index card" était établie dans les "collecting points". Elle était la plus petite des trois cartes distinctes. Seuls le nom de la personne et le numéro d'enregistrement unique y figuraient. A l'aide de ce numéro, la personne pouvait être suivie jusqu'à son retour final chez elle. Ce numéro était encore précédé d'une lettre renvoyant au pays où l'enregistrement avait eu lieu ("G" signifiait Germany, l'Allemagne). Pendant tout le trajet de rapatriement, la DP devait conserver sur elle cette carte, qui servait de pièce d'identité provisoire. En raison de ses dimensions réduites, il arrivait parfois qu'elle soit égarée, obligeant ainsi la DP à demander un duplicata.

Une deuxième carte, le "AEF DP registration record", était de dimension plus grande. Compléter cette carte équivalait à contrôler l'identité de la DP. L'officier de liaison belge local prévoyait à cet effet un entretien individuel de 20 à 30 minutes<sup>4</sup>. En plus des données d'usage telles que le domicile et la date de naissance, cet officier indiquait également le lieu où la DP voulait se rendre ainsi que sa possession éventuelle d'argent. Au bas du recto de la carte, un bref aperçu de la captivité était également inscrit. Au verso figuraient des informations à caractère médical, qui donnaient une idée de la condition physique dans laquelle la personne se trouvait préalablement à son retour. Au numéro 26, il était ainsi possible de cocher si elle était "apte au travail manuel" (case L), au "transport" (M) ou si elle souffrait d'une maladie contagieuse (CD) ou d'une maladie l'empêchant de travailler (D). Les éventuelles vaccinations, par exemple contre le typhus ou la diphtérie, étaient également consignées (case numéro 27). Une fois la carte complétée, un assistant en réalisait un duplicata. Ces assistants étaient souvent des bénévoles qui n'étaient que partiellement au courant de la situation. Ainsi, les noms de lieux figurant au numéro 23 étaient parfois retranscrits dans des graphies des plus étranges.

<sup>4</sup> Vous trouverez par ailleurs dans ce numéro des informations complémentaires sur ces officiers de liaison.

Les copies de ces cartes d'enregistrement étaient transmises à l'officier de liaison principal qui, à son tour, les faisait parvenir au Commissariat belge au Rapatriement. Ce dernier avait ainsi une idée des personnes qu'il restait à rapatrier.

Au centre de rassemblement, une troisième carte, qui n'a toutefois pas toujours pu être retrouvée dans nos dossiers de documentation, était encore complétée par l'assistant : l'"AEF Assembly centre registration card". Alors que les autres cartes devaient accompagner la DP, celle-ci restait en possession du centre de rapatriement, de sorte qu'un aperçu des DP de passage pouvait ainsi être obtenu.

Le retour en Belgique proprement dit se faisait la plupart du temps par train, en groupes accompagnés de 400 à 900 personnes. Si nécessaire, des camions, voire des avions pouvaient être utilisés à cet effet. Le responsable du transport conservait les cartes d'enregistrement et les remettait, en Belgique, au chef du centre de rassemblement de destination. Des informations supplémentaires y étaient encore ajoutées : en effet, un contrôle monétaire<sup>5</sup> était encore opéré, ainsi qu'un contrôle de la sûreté de l'Etat et un nouvel examen médical. Un cachet était ensuite apposé sur la carte, qui était transmise à l'administration communale du lieu de destination de la DP.

Une fois rentré chez lui, le rapatrié devait se présenter à la maison communale. Grâce à la petite carte d'index qui était à présent jointe à la carte d'enregistrement, la DP pouvait de nouveau obtenir des documents d'identité, ainsi que les timbres de rationnement nécessaires. Les cartes proprement dites étaient envoyées au Commissariat belge au Rapatriement. Si la maison communale ne possédait pas de telle carte d'enregistrement, la DP devait alors rentrer par ses propres moyens – on parlait alors de "trekkers" – sans avoir subi les différents contrôles. Elle était ensuite encore invitée à se rendre au centre de rapatriement le plus proche.

Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet dans P. Nefors, 'Les officiers de liaison belges et les missions de rapatriement.', in: Jours de Londres. Bruxelles, 2000, pp. 285-313. La consultation de M.-P. Herremans, 'Personnes déplacées (rapatriés, disparus, réfugiés)'. Ruisbroeck-Bruxelles, 1948, 317 p., s'avère également intéressante.

<sup>5</sup> Les dossiers individuels de ces contrôles se trouvent aux Archives générales du Royaume.

## Visite au Centre de Documentation Juive contemporaine à Paris

Au mois de septembre, les historiens du service archives et documentation se sont rendus au Centre de Documentation Juive Contemporaine afin de visiter les archives et d'établir une collaboration entre les deux institutions.

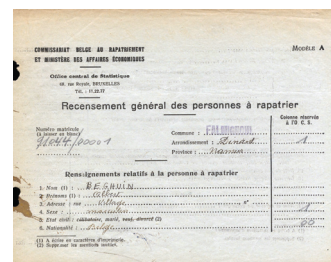
Les historiens ont pu découvrir, entre autres, le Mur des Noms, les salles du musée, la crypte et la salle de lecture. Ils ont pu également avoir un aperçu des archives, notamment le fichier des Juifs déportés de France et de l'impressionnante base de données documentaire.

## Engagement d'étudiants pendant les vacances

Le service archives et documentation a eu la possibilité d'accueillir des étudiants pendant les mois de juillet, août et septembre. Grâce à leur travail, de nombreux projets ont pu avancer pendant les vacances :

- la numérisation, le nommage et l'emballage des fiches du fichier de la persécution et de la déportation des Juifs et des Tziganes de Belgique
- la rationalisation du fichier des dossiers personnels SDR
- l'encodage en format Excel des villes et des lieux du fichier géographique
- le reclassement des dossiers des invalides civils de la guerre 1914-1918.

## Les officiers de liaison et de recherche dans les anciens territoires occupés



Scan d'une fiche de recensement, SVG-DOS

La Direction générale Victimes de la Guerre trouve ses origines dans le Commissariat belge au Rapatriement (CBR). Lors de sa mise en place en juin 1944, le CBR était chargé, comme son nom l'indique, de rapatrier nos compatriotes. Il envoya plus de 400 volontaires dans les territoires occupés afin de faciliter le retour des expatriés. Ces agents, communément appelés

« officiers de liaison », étaient placés sous la direction des forces armées alliées et remplissaient différentes missions en collaboration avec les bureaux interalliés de Tracing qui s'étaient organisés progressivement. Ces missions de recherches étaient généralement amorcées par des demandes familiales qui étaient collectées et diffusées à un niveau international. Chaque agent devait alors envoyer le résultat de ses recherches au CBR selon une procédure bien précise et devait également remettre un rapport hebdomadaire de son activité. Les méthodes d'investigation des agents dépendaient généralement des informations mises à leur disposition :

- si le lieu et les circonstances probables de décès étaient mentionnés dans la demande de recherche, l'officier de liaison était alors chargé d'enquêter sur place afin de pouvoir apporter la preuve de ce décès.
- Si le lieu mentionné par la demande familiale n'était pas supposé être le théâtre de la mort du disparu mais était perçu comme l'endroit où l'on avait perdu sa trace, la tâche de l'officier de liaison consistait alors à recueillir les témoignages permettant de retracer la présence à un moment donné de la victime au lieu indiqué et d'ensuite suivre son parcours à partir de cet endroit. S'il n'arrivait pas à retrouver la trace initiale du disparu, l'agent devait alors effectuer une recherche systématique dans un rayon de quelques kilomètres autour du lieu mentionné.

Outre les recherches basées sur des demandes familiales, les agents de liaison étaient également chargés de prospecter méthodiquement les hôpitaux, prisons, camps, maisons communales, firmes et tout endroit dans lequel la présence de compatriotes à rapatrier était envisageable. Lorsqu'il localisait une personne à rapatrier, l'agent de liaison devait en informer le CBR au plus vite afin que celui-ci puisse rassurer la famille sur l'état de santé de la personne, sur la cause éventuelle de son hospitalisation et sur les prévisions de son rapatriement<sup>6</sup>.

<sup>6</sup> Les officiers de liaison ne pouvaient rapatrier les gens eux-mêmes mais devaient fournir les informations au CBR qui s'en chargeait. Concernant les aspects « pratiques » du rapatriement, voir l'article relatif aux cartes SHAEF

Une fois le rapatriement massif de l'été 1945 opéré, le CBR se concentra davantage sur la recherche des personnes manquant toujours à l'appel c'est-à-dire plus de 20.000 compatriotes. Le CBR, alors en liquidation, mit en place un personnel qualifié et polyglotte chargé de prendre le relais des officiers de liaison pour enquêter dans les anciens territoires occupés. Les personnes recrutées, dont notamment de nombreux anciens prisonniers politiques, n'étaient plus des officiers de liaison mais des officiers dits de recherche. L'accent fut alors mis sur la recherche des disparus par un contact plus important avec les familles et par la collecte à grande échelle de documentation.

Grâce au travail entrepris par ces hommes et ces femmes, de nombreuses personnes ont pu être rapatriées et l'angoisse des familles a pu être apaisée que ce soit par le retour de leurs proches ou par la prise de connaissance de leur sort.

Une large documentation a également été rédigée sous forme de rapports divers et de nombreux documents pouvant servir à la recherche des personnes tels que des registres de prison, des listes de transport, des listes de salaires,... ont pu être collectés. Si ces archives ont servi dans un premier temps à la grande phase de rapatriement de nos compatriotes et également à la recherche des disparus, leur utilité ne s'est pas arrêtée là. En effet, celles-ci furent également largement utilisées par la suite comme preuve dans le cadre de l'indemnisation des victimes. Elles servent également depuis de nombreuses années à la recherche historique et au devoir de mémoire sous la forme de dossiers personnels, de dossiers de reconnaissance nationale, de dossiers de pension d'invalidité ou de documentation générale.

## Infos

### Rapport annuel 2008

La DG Victimes de la Guerre ne publie pas cette année de rapport annuel 2008 car le SPF Sécurité sociale dont elle fait partie, a publié son premier rapport annuel. Ce rapport intègre toutes les activités des directions générales et fournit également un bref aperçu de leurs missions. Dans la partie consacrée à la DG Victimes de la Guerre, l'accent est mis sur les réalisations en 2008 notamment en matière d'informatisation, de conservation et de valorisation des archives.

Ce rapport annuel existe uniquement en version digitale sur le site Internet du SPF Sécurité sociale ([www.socialsecurity.fgov.be](http://www.socialsecurity.fgov.be)) et est téléchargeable entièrement ou en partie en format PDF. La partie consacrée à la DG Victimes de la Guerre est accessible sur la page "Publications" de son site Internet (<http://warvictims.fgov.be>).

Le chapitre consacré à la DG Victimes de la Guerre est également disponible, sur demande, en format papier.

### Folder Archidoc News

Le troisième numéro d'Archidoc News était accompagné d'un folder présentant brièvement le service archives et documentation et permettant de s'inscrire à Archidoc News. Ce folder est destiné aux institutions accueillant un public susceptible d'être intéressé par les recherches historiques liées à la Seconde Guerre mondiale ou par les activités et les projets du service archives et documentation.

Si vous souhaitez recevoir quelques exemplaires de ce folder afin de le distribuer ou de le mettre à disposition du public de votre institution, université, cercle de généalogie, association, etc. ou encore, parce que vous êtes en rupture de stock, vous pouvez prendre contact avec le service archives et documentation.

## Visite guidée des archives et de la documentation

Le 5 novembre, les étudiants de 2e année en histoire des Facultés Notre-Dame de la Paix à Namur accompagnés de leur professeur, Madame Anne Roekens, ont visité le fonds d'archives de la DG Victimes de la Guerre, dans le cadre du cours d'heuristique contemporaine et du séminaire relatif aux témoignages oraux.

La DG Victimes de la Guerre peut organiser des visites guidées de la tour d'archives, qui compte 8 étages, pour tout groupe de personnes intéressé par les recherches historiques, familiales ou généalogiques concernant la Seconde Guerre mondiale.

La visite débute par une brève présentation du bâtiment qui abrite la DG.

Ensuite, les guides du service archives et documentation présentent trois grands fonds d'archives :

1. la documentation dite "générale" qui permet d'avoir un aperçu de l'origine des archives, des possibilités et des méthodes actuelles de recherche
2. les différents types de dossiers que possède la DG (dossiers personnels "SDR", statuts de reconnaissance nationale et pensions d'invalidité), leur importance au niveau de la recherche historique et les conditions d'accès et de consultation
3. enfin, la visite se clôture par la présentation du fichier de la persécution et de la déportation des Juifs et des Tziganes de Belgique et du projet de numérisation, de mise en valeur et de conservation de ce fonds particulier.

Les visites ont lieu en français ou en néerlandais et durent environ  $\frac{3}{4}$  d'heure. Elles sont accessibles à tout groupe composé de 8 à 20 personnes<sup>7</sup>.

<sup>7</sup> S'il y a plus de 20 personnes, il est possible de scinder le groupe en deux.

## Prêt des panneaux de l'exposition

Le bâtiment Art-Déco qui abrite la Direction générale Victimes de la Guerre ainsi que la tour d'archives de 8 étages ont été entièrement rénovés par la Régie des Bâtiments entre 1998 et 2004. En septembre 2004, à l'occasion de l'inauguration du bâtiment principal, une exposition organisée par les archivistes a rappelé les 60 ans d'existence de la DG Victimes de la Guerre. Cette exposition intitulée "Du Commissariat belge au Rapatriement au Service des Victimes de la Guerre: 60 ans d'aide aux victimes civiles" a retracé l'histoire du Commissariat belge au Rapatriement, créé en 1944 afin de rapatrier les Belges, rechercher les disparus, collecter les effets personnels et rassembler de la documentation.

Les panneaux de l'exposition sont disponibles et peuvent être prêtés aux organismes qui en font la demande.

## Contact

SPF Sécurité Sociale  
Direction générale Victimes de la Guerre  
Service archive et documentation  
31, Square de l'Aviation  
1070 Bruxelles

Tél. : 02/528.91.57  
Fax : 02/528.91.75

E-mail : [archidoc@minsoc.fed.be](mailto:archidoc@minsoc.fed.be)  
Site internet : <http://warvictims.fgov.be>

Ont collaboré à cette édition :

Gert De Prins, Marie Lejeune, Alexandra Matagne, Sylvie Vander Elst

Réalisation : Service Communication, SPF Sécurité sociale

Traduction : Service de traduction, SPF Sécurité sociale

Editeur responsable : Claire Barette – mars 2010